

Arrivée le  
08 AOUT 2017



Anney, le 31 juillet 2017

**Nos Références :**

FL/CM/CMo/SDL/ML

**Vos Références :**

Courrier reçu le 01/06/2017

**Dossier suivi par :**

Séraphine DE LUCA ☎ 04 50 23 92 44

Muriel LAPERRIERE ☎ 04 50 23 92 33

**Objet :** Révision du PLU

**Monsieur Michel MERMIN**

Mairie

En Mairie

289 route de Novery

**74520 JONZIER-EPAGNY**

Monsieur Le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de révision de votre Plan Local d'Urbanisme à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, et nous vous en remercions.

❖ **En introduction de la compréhension de votre territoire et éventuellement pour compléter votre rapport de présentation :**

Avec 765 habitants en 2014 selon l'INSEE, Jonzier-Epagny enregistre un fléchissement démographique sur la période 2009-2014 après une croissance très soutenue depuis plus de 30 ans. Jusqu'en 2010, cette croissance a été portée essentiellement par le solde migratoire lié à l'attractivité du bassin d'emplois genevois.

Votre territoire est essentiellement résidentiel. L'indicateur de concentration d'emploi est faible : 14 emplois pour 100 actifs et **seulement 12 % des actifs habitent et travaillent sur Jonzier-Epagny.**

Dans l'armature urbaine du SCOT du Genevois, **Jonzier-Epagny est identifiée comme « village »** ; son rôle est de maintenir « une vie rurale en assurant une proximité et une vie locale ».

Dans ses fonctions commerciales, la commune joue un rôle de pôle local.

**L'artisanat sur votre commune :**

Jonzier-Epagny compte 11 entreprises artisanales recensées au Répertoire de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie au 01/01/2017.

**Répartition des entreprises artisanales par secteurs d'activité**

Territoire	ALIMENTAIRE	FABRICATION	BATIMENT	SERVICES
Jonzier-Epagny	18 %	18 %	18 %	46 %
CC Genevois	13 %	12 %	37 %	38 %
Département	10 %	17 %	42 %	31 %

Le secteur des Services est bien représenté par rapport à la moyenne départementale et intercommunale.

Depuis 2010, le territoire a enregistré 10 immatriculations et 3 radiations. 100% des entreprises créées il y a trois ans sont toujours en activité. A titre indicatif, ce taux est de 64% pour la CC et 54% pour le département.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-SAVOIE

28 avenue de France - BP 2015 - 74011 ANNECY CEDEX

Tél. : 04 50 23 92 22 - Fax : 04 50 23 92 84 - contact@cma-74.fr

[www.cma-74.fr](http://www.cma-74.fr) - [@artisanat74](https://twitter.com/artisanat74)

SIRET : 187420013 00026 - APE 9411 Z

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004



❖ **Sur le PADD**

Vous souhaitez favoriser le maintien et le développement de services de proximité en centralité et permettre l'accueil d'entreprises dans le tissu urbain existant. Nous partageons ce projet.

❖ **Sur les OAP**

L'OAP 1 du centre-bourg prévoit, en entrée de zone, l'accueil de commerces et de services. **Vous ne précisez pas les surfaces prévues pour ces nouvelles activités.**

Nous vous invitons à rester prudents quant au dimensionnement de l'offre en locaux dédiés aux activités commerciales compte tenu de la taille de la commune et du profil de ses résidents (population jeune et active, travaillant hors du territoire, etc.). Votre commune accueille déjà une boulangerie artisanale.

❖ **Sur le règlement :**

Vous autorisez l'artisanat et l'industrie avec une surface limitée à 200 m<sup>2</sup> en zone UA, UB et IAU.

**Nous vous invitons à adopter pour les activités artisanales des règles identiques à celles des commerces, dans la mesure où elles sont compatibles avec l'habitat (y compris les règles de stationnement, surface plancher).**

En effet, l'activité artisanale couvre une diversité de métiers. Les activités des métiers de bouche par exemple (boulangerie, boucherie, etc.) ou de services à la personne (coiffure, esthétique, etc.) **font partie intégrante des activités dites de proximité, compatibles avec l'habitat.** Elles participent à la dynamique et au bon fonctionnement d'un centre-village.

**Nous vous invitons à restreindre le périmètre où les activités commerciales et de services avec point de vente sont autorisées afin de renforcer la centralité évoquée dans votre PADD.**

Nous vous invitons également à limiter la surface plancher des activités commerciales, artisanales et de service avec point de vente (par exemple 300 m<sup>2</sup>).

Nous notons une **zone Ac** correspondante à deux entités d'habitat diffus et qui autorise les constructions liées à de l'habitation, l'artisanat, l'industrie et du commerce.

**Comme évoqué ci-dessus, afin de renforcer la centralité, nous vous invitons à interdire les activités commerciales sur ce secteur.**

**La question des déchets (annexes sanitaires)**

Sauf erreur de notre part, vous n'évoquez à aucun moment la possibilité de créer un site de dépôt pour les matériaux et déchets inertes de classe III du BTP. Nous vous encourageons à mener une réflexion à l'échelle intercommunale à ce sujet.

Considérant l'ensemble de ces éléments, **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées.**

Nous aimerions pouvoir disposer par la suite d'un exemplaire du rapport du Commissaire Enquêteur lors de la finalisation de votre projet. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués

Le Président,



**Franck LOPEZ**